

# Mairie de ROUVILLE

Département de l'Oise  
Arrondissement de SENLIS  
Canton de NANTEUIL LE HAUDOIN



10 rue René Delorme – 60800 ROUVILLE  
03.44.87.17.45  
mairie.rouville@wanadoo.fr

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 janvier à 19 h, le conseil municipal de la commune de ROUVILLE légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HAUDRECHY, maire.

### **Etaient présents :**

Mesdames Bénédicte BONNOT et Stéphanie PETIT.

Messieurs Pascal BONACCORSI, Jean-Pierre CHEVALLIER, Fabrice CREMOUX,

Jean-Pierre DEMARET, Pascal DOMART et Julien MOMMELE

Formant la majorité des conseillers municipaux en exercice.

**Absente excusée :** Madame Dominique GONCALVES

**Secrétaire de séance :** Bénédicte BONNOT



Monsieur le maire demande si une délibération supplémentaire peut être ajoutée à l'ordre du jour.

Elle concerne les dépenses d'investissement à ordonner avant le vote du budget primitif 2023.

C'est à l'unanimité que les membres du conseil municipal acceptent cet ajout.

### **0 : Désignation d'une ou d'une secrétaire de séance :**

Madame BONNOT se propose et c'est à l'unanimité qu'elle est nommée secrétaire de séance.

### **1 : Compte rendu de la séance précédente**

Compte rendu du 25 novembre 2022 :

Les remarques formulées par courriel par Madame GONCALVES ont été prises en compte et le procès-verbal a été modifié et envoyé à tous les conseillers municipaux préalablement à la réunion de conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est approuvé à la majorité des conseillers municipaux avec une abstention de Monsieur CHEVALLIER.

## **2 : Délibération supplémentaire pour autoriser le maire à engager des dépenses avant le vote du budget :**

Monsieur le maire rappelle le code général des collectivités territoriales :

-Pour les dépenses de fonctionnement : « la collectivité peut mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».

-Pour les dépenses d'investissement : la collectivité peut « engager, liquider et mandater les dépenses, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Après avoir délibéré c'est à l'unanimité que les conseillers municipaux autorisent monsieur le maire à mandater des dépenses en fonctionnement et en investissement dans la limite de 25% des dépenses de l'année 2022 avant le vote du budget primitif 2023.

## **3 : Délibérations pour le recensement de la population 2023 :**

Le recensement de la population a débuté le 19 janvier 2023 et se terminera le 18 février 2023.

Madame Clémence CREMOUX, agente recenseur a débuté sa tournée de collecte.

Des riverains ont constaté des difficultés pour se connecter au site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr). L'I.N.S.E.E. est au courant de ce désagrément et s'efforce de le résoudre le plus rapidement possible.

Monsieur le maire rappelle que lors d'une précédente réunion de conseil municipal il a été convenu de reverser la prime de l'I.N.S.E.E. de 453 euros sous-entendus « nets » à l'agente recenseur.

Le secrétariat a calculé qu'en incluant les charges, le coût total serait de 562,24 euros bruts.

Les conseillers municipaux sont favorables au coût total brut de 562,24 euros qui correspondra à la fiche de paye de février 2023 de Madame CREMOUX.

Depuis la dernière réunion de conseil municipal, madame CREMOUX a signé un contrat de vacataire.

## **4 : Legs à la commune :**

Monsieur DEMARET indique que toutes les informations ne sont pas encore réunies pour se prononcer sur le projet de cette maison léguée par Madame Nelly MICHEL.

Cependant il convient de faire un premier choix ce soir parmi trois propositions, à savoir :

1-Refuser le legs ;

2-Ne pas payer de droits de succession et avoir ce bien dans le patrimoine communal sans pouvoir en tirer un but lucratif ;

3-Payer des droits de succession à hauteur de 60 % sur un prix du bien estimé à 80 000 euros. L'idée étant de remettre le jardin en état et de revendre la maison. L'argent issu de cette vente ira directement à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit la troisième solution dans le but de revendre la maison par la suite.

## **5 : Point travaux**

Le candélabre chemin des Meuniers abimé a été récemment remplacé.

Une demande de subvention pour des travaux d'enfouissement des réseaux secs et de mise en éclairage LED sur la fin de la rue René DELORME et sur la totalité du chemin de BOISSY a été effectué auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux et du département de l'OISE.

Les calvaires seront rafraichis par une association au printemps prochain.

Les travaux se poursuivent chemin du Tour de Ville avec une ouverture de chaussée pour la création de trottoirs à la fin du mois. 4 terrains sont vendus, 2 permis sont déposés, 1 option est posée sur le dernier terrain à vendre.

## **6 : Fêtes et cérémonies**

Pour 2023 :

-Le 3 février- à 19 heures monsieur ALENVERS se réunira avec la commission des fêtes pour l'organisation du BROK ZIK BOOK édition 2023 ;

-Une soirée irlandaise, organisée par l'Orchestre du Valois sera proposée à l'occasion de la « Saint Patrick » le samedi 18 mars ;

-Le déjeuner des aînés sera le 2 avril ;

-La brocante du 1<sup>er</sup> mai est reconduite ;

-Le 11 juin, un pique-nique communal sera proposé suivi du concert de l'Harmony du Valois ;

-L'orchestre du Valois envisage aussi un concert de Noël ;

-L'arbre de Noël sera envisagé le 16 décembre et le colis des aînés le 17 décembre 2023.

Les dates de réunions des conseils municipaux retenues pour l'année 2023 sont les suivantes :

24 mars - 9 juin - 22 septembre -24 novembre

## **7 : Questions et informations diverses**

-Monsieur BONNOT et son fils ont coupé deux tilleuls à la mare au sec, il sera demandé à l'entreprise VALOIS PAYSAGE de faire un devis pour la fourniture et la plantation de deux arbres dont un tilleul et une nouvelle variété plus adaptée au lieu.

-A la maison communale, monsieur le maire envisage de faire une dalle devant accueillir un futur garage et dans le garage actuel il y aura de futures toilettes (hommes-femmes et personnes à mobilité réduite) ;

-L'achat d'une voiture d'occasion avec un crochet d'attelage sera prévu au budget 2023 pour aider monsieur BONNOT dans ses différentes tâches ;

-Monsieur DIXIMUS remercie les conseillers municipaux pour le colis des aînés ;

-Monsieur MOMMELE remercie mesdames PETIT et BONNOT pour la commande de jouets des petits auprès du père Noël ;

-La Communauté de Communes renouvelle pour cette année encore la vente de composteurs ;

-Le projet d'une nouvelle déchetterie par le S.M.D.O. est en cours ;

-Monsieur le maire remercie madame PETIT et monsieur DOMART pour la rédaction du journal rouvillois de cette année et les autres conseillers municipaux pour les missions réalisées ;

-Il remercie également le père Noël pour sa venue et l'installation de sa boîte aux lettres et la rédaction de ses réponses.

-Monsieur CHEVALLIER demande que les marquages au sol pour les poubelles soient refaits ;

-Monsieur DOMART souhaite savoir si des devis sont en cours pour la cloche de l'église. Le support de bois qui tient la cloche doit être changé et ces travaux pourraient être subventionnés par le conseil départemental de l'OISE. Un devis sera demandé.

-Monsieur DOMART indique que le bus de 7h45 ne s'arrête pas à l'arrêt indiqué. Cette information sera remontée au service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

La prochaine réunion est donc fixée au vendredi 24 mars 2023.